



**DEPARTEMENT DE L'EURE
MESNILS-SUR-ITON
27240 MESNILS-SUR-ITON**

2021-09-01

ARRÊTÉ PERMANENT

Portant sur la circulation et stationnement du groupe scolaire l'Immaculée

Le Maire de la Commune de **MESNILS-SUR-ITON** :

VU :

- Le Code de la route et notamment les articles R411-8, R413.1.
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des élèves du groupe scolaire Immaculée, lors de la sortie de 16 h 30, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue du Val d'Iton à Damville, commune déléguée de Mesnils-sur-Iton (27240).

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A compter du jeudi 02 septembre 2021 (durant toute la période scolaire), la circulation et le stationnement seront interdits de 16h00 à 16h45, rue du val d'Iton à Damville, commune déléguée de Mesnils-sur-Iton.

ARTICLE 2 : Cette prescription s'applique à tous les véhicules sauf transport scolaires, riverains, livraisons, véhicules de secours et d'interventions.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Le présent arrêté annule et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Mesnils-sur-Iton par le demandeur. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur Gérard DERYCKE, Maire Délégué,
- Monsieur Fabien GUICHARD, DGS,
- Monsieur Jean-Marc PEREZ, Services Techniques,
- Monsieur le Directeur des Routes et des Transports,
- Police Municipale de Mesnils-sur-Iton
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours,
- Messieurs Thierry LOTTIN, Guillaume DALLET, Madame Catherine LE GOFFIC et service déchets, Interco Normandie Sud Eure,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20210831-2021-09-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2021
Notification : 06/09/2021

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 31 août 2021.

Le Maire,
Colette BONNARD

